

PROGRAMME DES ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES DU RECEN-UEMOA

Aux termes de l'article 14 des statuts du RECEN-UEMOA, deux (2) Assemblées Générales Ordinaires sont prévues chaque année sur convocation du Président du RECEN-UEMOA.

Il est souhaitable que ces Assemblées Générales Ordinaires se tiennent avant les grandes rencontres internationales et régionales sur la LBC/FT, notamment les réunions plénières du GIABA afin de permettre aux CENTIF d'avoir une position commune sur les sujets à débattre.

Les plénières du GIABA ayant lieu en général aux mois de mai et novembre, le Bureau exécutif du RECEN-UEMOA propose la tenue des Assemblées Générales Ordinaires aux dates et lieux suivants :

1ère Assemblée Générale Extraordinaire :

- **Date** : 25 et 26 avril 2013
- **Lieu** : Ouagadougou, Burkina Faso
 - ➔ (Organiser une rencontre avec la Commission de l'UEMOA en marge des travaux).

2^{ème} Assemblée Générale :

- **Date** : 29 et 30 octobre 2013
 - **Lieu** : Niamey, Niger
 - ➔ (Prévoir une audience de haut niveau soit avec le Président de la République soit avec le 1^{er} Ministre).